

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE ET  
EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE  
TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**SESSION 2017**

**ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 1

**SPÉCIALITÉ : AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 31 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Vous êtes technicien principal territorial de 2<sup>ème</sup> classe au service Urbanisme et développement durable de la communauté d'agglomération de TECHNICOM (65 000 habitants).

Dans un premier temps, la Présidente de TECHNICOM vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la prise en compte de la nature dans l'aménagement urbain.

**10 points**

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour faire du maintien et du développement de la nature en ville un axe fort du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de TECHNICOM.

*Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

**10 points**

**Liste des documents:**

- Document 1 :** Les espaces verts : un véritable enjeu de santé publique (extrait) – *Cité verte* – Mai 2015 – 3 pages
- Document 2 :** Nature en ville - La nature comme élément du projet d'aménagement urbain – CEREMA – Fiche n° 1 – Novembre 2015 – 15 pages
- Document 3 :** Aménagement d'un parc naturel urbain (Fiche technique : le parc naturel de Strasbourg) – *Béatrice Pipart - Capitale française de la biodiversité* – 2014 – 2 pages
- Document 4 :** Les Natures en Villes au secours des respirations urbaines – *Contribution du conseil de développement durable du Grand Nancy* – 19 janvier 2016 – 2 pages
- Document 5 :** Biodiversité : publication de loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages – *Arnaud Gossement – Cabinet d'avocats Gossement* – 9 août 2016 – 5 pages
- Document 6 :** Fiche retour d'expérience n°14 : Communauté urbaine de Bordeaux, un PLUi pour une ville plus verte et plus viable – *Les cahiers techniques de l'AEU2 : réussir la planification et l'aménagement durables n°4 - Écosystèmes dans les territoires* – ADEME – Janvier 2015 – 2 pages

**Documents reproduits avec l'autorisation du CFC**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*